

BULLETIN MUNICIPAL N° 43

Janvier 2017



2017 début des regroupements, la Communauté de communes Saint-Saëns Porte de Bray, dont nous faisons partie, fusionne avec la Communauté de communes du Pays Neuchâtelois et huit communes de la Communauté de communes de Bellencombres Bosc d'Eawy, regroupement prévu par la loi Notre. Cela représente 26 394 habitants répartis sur 46 communes. La nouvelle Communauté portera le nom de : « Bray-Eawy ».

Le président et les vice-présidents ont été élus jeudi 12 janvier dans une ambiance tendue. Espérons que chacun œuvrera au mieux pour le bien commun !

A tous, je vous présente mes vœux les plus chaleureux pour vous-même, votre famille et celles et ceux qui vous sont chers, que cette nouvelle année vous apporte pleine satisfaction dans vos engagements et responsabilités !

Bonne année 2017 !

François BATTEMENT—Maire de Bosc-Mesnil

Vie de la commune

Bref résumé des réunions du conseil municipal

Vendredi 23 septembre et vendredi 16 décembre 2016

A partir du 1er janvier 2017, la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer) n'instruira plus les demandes d'urbanisme (déclarations préalables, permis de construire...) pour les communes qui ont un document d'urbanisme (PLU, carte communale). C'est le cas de notre commune qui est dotée d'une carte communale. C'est pourquoi le Conseil Municipal a décidé de confier l'instruction des autorisations d'urbanisme au service ADS (application du droit des sols) du PETR (pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray) moyennant une prestation de service : 91€10 pour un permis de construire, 63€77 pour une déclaration préalable, 36€44 pour un certificat d'urbanisme opérationnel, à la charge de la commune. Au préalable, l'Etat assurait ce service gratuitement.

La commune va devoir s'équiper de réserves d'eau, le débit des bouches à incendie n'étant plus suffisant, compte tenu de la réglementation actuelle. De plus, sans point d'eau dans un rayon de 200 mètres, les certificats d'urbanisme et permis de construire ne seront plus accordés. Un responsable du SDIS (service départemental d'incendie et de secours) est venu en mairie pour analyser la situation.

Ces aménagements vont occasionner des frais, c'est pourquoi le Conseil Municipal va demander un délai supplémentaire pour réaliser les travaux de mise aux normes (accessibilité aux personnes en situation de handicap). Il s'est aussi résolu à diminuer l'abattement général à la base de la valeur locative moyenne de Bosc-Mesnil, qui avait été voté en 1980, à une époque où les dépenses étaient moindres ; de 15%, cet abattement passera à 7%, ce qui se traduira par une légère augmentation de la taxe d'habitation (en 2018).



Les frais que l'aménagement de la nouvelle mairie a occasionnés, s'élèvent à 12 000€ tout compris (achat de fournitures, mobilier, main d'œuvre par les employés de la commune, électricité refaite à neuf par un artisan).

La commune a respecté son engagement de ne pas utiliser de produits phytosanitaires (à partir de 2017, c'est une obligation) et elle continue à s'informer sur les nouvelles façons d'entretenir les espaces publics ; les employés communaux se sont adaptés en changeant leurs méthodes de travail.

A partir du 1er janvier 2017, la Communauté de Communes St Saëns Porte de Bray, dont nous faisons partie, fusionne avec la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois et huit communes de la Communauté de Communes de Bosc d'Eawy (regroupement prévu par la loi Notre). La nouvelle intercommunalité comprend 46 communes pour 26 394 habitants, elle s'appelle « Communauté de Communes Bray-Eawy ». L'élection du président a lieu le 12 janvier.

Elections



- **23 avril et 7 mai** : élections présidentielles

- **11 et 18 juin** : élections législatives (députés)

Sablage

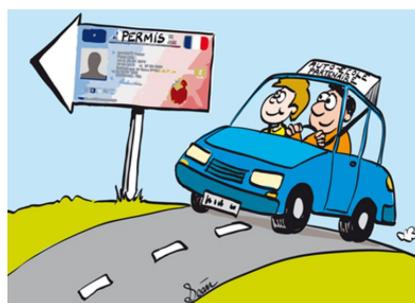
Les employés de la commune ont réalisé des boîtes à sable, non pas pour que les enfants viennent y jouer avec leur pelle et petit seau ou que les chats les utilisent comme litière, mais pour **sabler la route** les jours de verglas.

Permis de conduire

Depuis le 1er novembre 2016, le service des permis de conduire de la Sous-Préfecture de Dieppe est transféré à la Préfecture, à Rouen. Les démarches se font :

- soit par courrier à : Préfecture de la Seine-Maritime/
DRLP Section permis de conduire/
7 place de la Madeleine CS 16036 /
76036 Rouen Cedex

- soit au guichet de la Préfecture (même adresse,
les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h.



Etat civil

Naissance

- le 02 septembre 2016

Eléa TANNAI, fille de David Tannai et de Charlotte Boucher, 370 route du Centre.

Mariage

- le 03 septembre 2016

Sylvain BINET et **Estelle PERRUCHE**, 13 route du Bouloir.

Décès

- le 15 novembre 2016

Elise SELLIER, fille de Christophe et Valérie Sellier, 270 route du Centre.

- le 25 octobre 2016

Emile PAVIOT qui avait quitté Bosc-Mesnil il y a quelques années après y avoir passé une grande partie de sa vie.

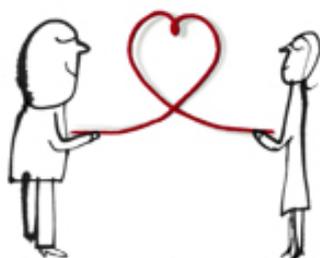
Don d'organes

La loi indique que nous sommes tous donneurs d'organes et de tissus, sauf si nous avons exprimé, de notre vivant, notre refus d'être prélevé.

Le principal moyen pour s'opposer au prélèvement d'organes après la mort est de s'inscrire sur le registre national des refus.

On peut aussi écrire son refus sur un document daté et signé que l'on confie à un proche ou communiquer oralement le refus à un proche qui devra en attester auprès de l'équipe médicale.

Le **don**
d'**organes**,
un relais pour la vie



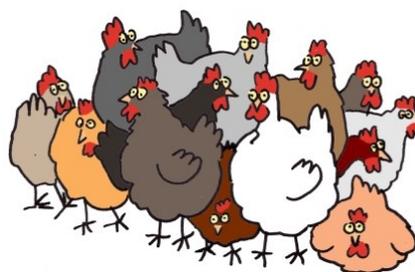
www.dondorganes.fr

Mesure de sécurité dans les basses-cours

Pour lutter contre la propagation de la **grippe aviaire** (influenza), le Ministère de l'Agriculture demande aux détenteurs de volailles ou autres oiseaux :

- de confiner leurs animaux ou de mettre en place des filets de protection
- de protéger les stocks d'aliments et l'eau de boisson afin d'éviter le contact avec des oiseaux sauvages.

Une circulaire a été distribuée, au mois de novembre, dans quelques maisons de la commune, si vous êtes concernés et que vous n'en avez pas reçu, **vous pouvez vous la procurer en mairie.**



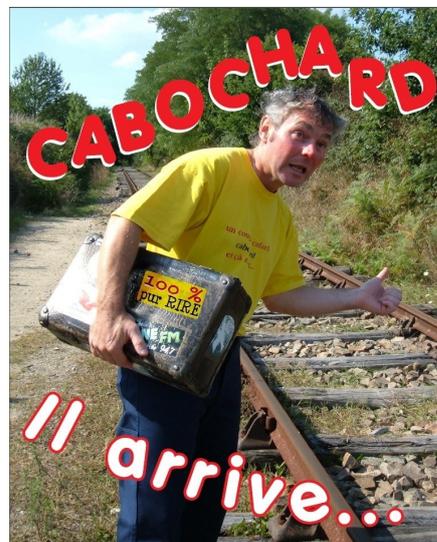
Vie associative

Club de l'Amitié

C'est avec plaisir que plusieurs membres des clubs d'Anciens de Bosc-Mesnil, Bradiancourt et Fontaine-en-Bray se sont retrouvés le 23 août, pour leur voyage annuel. Ils se sont d'abord promenés dans le vieil Honfleur par un temps particulièrement clément, et, en début d'après-midi, ont embarqué pour une promenade dans l'estuaire de la Seine avec passage sous le pont de Normandie.



Enfin, pour terminer cette belle journée, ils ont visité le Domaine de la Pommeraie, réputé pour son calvados et son pommeau.



Le 26 octobre, grâce au club la Joie de Vivre de Neufchâtel, ils se sont divertis en écoutant les histoires drôles et jeux de mots de l'humoriste « Cabochard ».

Message de la Présidente du Comité des fêtes

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2017 à vous ainsi qu'à vos proches. Que cette nouvelle année soit porteuse de joie, de bonheur et d'espoir !

Un grand merci à tous les habitants, leurs famille et amis qui participent aux différentes manifestations... Bloquez dès à présent les dates proposées pour 2017 sur vos agendas !

Je tiens à remercier toutes les personnes qui participent, de près ou de loin, à l'organisation des différentes activités du Comité des fêtes. Sans leur aide, ces festivités ne pourraient avoir lieu.

Si vous êtes motivé (quel que soit votre âge) et que vous avez envie de consacrer un peu de votre temps à une ou plusieurs manifestations, n'hésitez pas à nous contacter, notre équipe est prête à accueillir de nouveaux membres !

Encore un grand merci à tous !!!

Myriam QUEVAL, Présidente du Comité des fêtes



Soirée choucroute

Le samedi 8 octobre, les membres du Comité des fêtes ont renouvelé l'organisation de la traditionnelle choucroute.

Malgré les années qui défilent, cette soirée connaît toujours un vif succès !!! Le traiteur « Au panier du Vieux Manoir » y est sûrement pour quelque chose tout comme le DJ José Dunogent qui a de nouveau enflammé le dancefloor...

Pas moins de 100 personnes avaient à nouveau fait le déplacement !

Vie associative

Halloween

Le lundi 31 octobre, après une séance de maquillage à la salle des fêtes, tous les petits monstres ont à nouveau parcouru le centre du village à la recherche de bonbons et de friandises au risque de nous transformer en citrouille ou pire en grenouille baveuse !!!

Après cet après-midi récréatif, adultes et enfants se sont retrouvés autour d'une bonne soupe à la citrouille pour ensuite partager le traditionnel hamburger maison préparé par les bénévoles.

Un grand merci à tous les habitants qui participent activement à cette manifestation par la distribution de friandises, un geste généreux qui permet de faire perdurer cette journée des enfants...



Foire aux jouets

Le samedi 12 novembre, le Comité des fêtes a organisé sa 3ème foire aux jouets. Cette manifestation rencontre toujours un vif succès puisque 9 familles ont déposé des jouets : leur confiance a été récompensée puisque 61 jouets ont été vendus. Une petite cinquantaine de visiteurs ont fait le déplacement.



Vie associative

Noël à Bosc Mesnil

Le samedi 17 décembre, les enfants de la commune ont pu rencontrer **Massepain, le lutin en chef du Père Noël**, qui avait perdu son chef de Père Noël alors que minuit n'allait pas tarder à sonner... Tout est bien qui finit bien... Grâce à la participation active des enfants, le Père Noël a été retrouvé, il est même venu leur apporter quelques friandises ! Il a donc pu assurer sa tournée le soir de Noël !!! Ouf !!!



Cet après-midi s'est terminé par un petit verre de l'amitié.



Calendrier 2017

15-16-17 avril
Salon d'art

Lundi 8 mai
Cérémonie du 8 mai

Jeudi 25 mai
Randonnée de l'ascension

Jeudi 14 juillet
Foire à tout

Samedi 7 octobre
Soirée dansante

Lundi 31 octobre
Halloween

Samedi 11 novembre
Cérémonie du 11 novembre
Foire aux jouets

Samedi 16 décembre
Spectacle de Noël

Toutes ces dates vous seront confirmées au fur et à mesure de l'année.

Vie associative

Salon d'art

En 2017, c'est un nouveau salon d'art qui se déroulera du samedi 15 au lundi 17 avril. Comme chaque année maintenant depuis 23 ans, vous pourrez, dans notre petit village, admirer les œuvres d'une quinzaine de peintres. Ceux-ci accompagneront deux invités d'honneur : l'un en sculpture, Alain VIEZ, le second en peinture, Thierry LOPEZ.

Alain VIEZ est un sculpteur sur bois présentant de petites réalisations sur différents thèmes. Il a régulièrement exposé dans notre région. Il a obtenu de nombreux prix, notamment le premier prix à l'exposition annuelle de Sainte-Marguerite-Sur Duclair.



Le second invité d'honneur est Thierry LOPEZ, un pastelliste, qui réalise des œuvres figuratives hyper-réalistes. Il a également obtenu de nombreux prix, dernièrement le premier prix du jury au cours de l'exposition d'Auffay.

Vous êtes bien évidemment conviés au vernissage de l'exposition afin d'admirer en avant-première les œuvres des artistes. Celui-ci aura lieu le vendredi 14 avril 2017 à 18 H 00.

Venez nombreux !!!

Vie Scolaire

Concert à l'église

Le mardi 6 décembre 2016, les élèves de C.E.2-C.M.1-C.M.2 de l'école de Bosc-Mesnil se sont rendus à l'église du village pour un petit concert organisé par l'association l'Art et la Manière. Les enfants ont entonné plusieurs chants pour le plaisir des oreilles des spectateurs. Ils étaient accompagnés par le quatuor Habanera : quatre saxophonistes qui ont également interprété plusieurs morceaux de leur composition.



Le Conservatoire de musique à l'école en pays de Bray pour les trois années à venir, a été signée ce soir-là, dans la mairie, par tous les acteurs : l'association l'Art et la Manière, les représentants de l'Education Nationale, des élus locaux et départementaux.

Tout le monde a pu admirer la prestation des élèves et des musiciens.

En fait, cette soirée était l'occasion de renouer le

partenariat entre la DRAC Normandie (Direction Régionale des Affaires Culturelles), l'association l'Art et la Manière et l'Education Nationale afin de poursuivre le dispositif du Conservatoire de musique à l'école. En effet, la Convention triennale fixant les objectifs pour



SMEDAR — Consignes de tri

Depuis le mois de novembre, tous les emballages en plastique et les papiers se trient, les sacs d'ordures ménagères deviennent ainsi plus légers. Un courrier du Smédar (syndicat mixte d'élimination des déchets) a été déposé dans chaque boîte aux lettres pour expliquer ce que l'on peut désormais mettre dans les conteneurs.

Remarque : les papiers salis, le papier essuie-tout, le papier peint ne sont pas recyclables de même que les emballages contenant des restes alimentaires.

**LES CONSIGNES
DE TRI
ÉVOLUENT !**

**CHEZ VOUS,
TOUS LES EMBALLAGES
ET LES PAPIERS SE TRIENT !**

Pour les recycler,
je mets mes papiers et emballages en VRAC,
NON imbriqués,
dans le sac, bac ou conteneur

NOUVEAU



Capsules,
couvercles,
opercules



Emballages
en métal



Bouteilles, bidons
et flacons
en plastique

NOUVEAU



TOUS les autres
EMBALLAGES en plastique



TOUS
les papiers



Cartons,
briques
alimentaires

SMÉDAR
Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets
de l'Arrondissement de Rouen

Mairie ouverte le lundi de 10h00 à 11h30 et le jeudi de 17h00 à 19h00.

Directeur de la publication : François Battement, Maire
Comité de rédaction : Nicole Leroy, Denis Manuel,
Myriam Queval.
Mise en page : Denis Manuel

Mairie :
téléphone : 02.35.34.50.68
fax : 09.70.61.36.67
mail : boscmesnil@orange.fr